

PRESENTATION

DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Mes chers collègues,

Les Orientations Budgétaires pour 2011 que je vous propose se situent malheureusement dans le contexte toujours plus compliqué des relations entre l'Etat et les départements.

Depuis la Loi Raffarin de 2004, on ne compte plus les compétences dont l'Etat se débarrasse à notre détriment. Il y a deux ans, pour les Orientations Budgétaires 2009, j'écrivais déjà : « La situation actuelle va devenir intolérable compte tenu du poids toujours plus grand du désengagement de l'Etat ». Aujourd'hui, hélas, ce qui était annoncé se réalise car non seulement l'Etat n'a rien fait pour améliorer la situation, mais au contraire il a multiplié les mesures défavorables pour nous.

Ainsi, après la suppression hasardeuse de la Taxe Professionnelle au 1er janvier 2010 (dont les conséquences sont encore mal connues à ce jour), les départements vont également, à compter de 2011, perdre le bénéfice de la Taxe d'Habitation et subir le gel pour trois ans (2011, 2012, 2013) des dotations que l'Etat nous verse, alors qu'il s'agit désormais de notre principale ressource.

Notre pouvoir fiscal se résume en effet maintenant à la seule Taxe sur le Foncier Bâti, alors que les dépenses qui nous ont été transférées (en particulier en matière sociale) ne cessent de progresser.

Mais rien n'y fait. Alors que pour les Landes la perte liée aux mauvaises compensations de ces transferts atteint 164 M€, le discours officiel du Gouvernement continue imperturbablement à diaboliser les départements et les régions, rendus responsables du déficit des finances publiques comme d'embauches prétendument laxistes (faut-il rappeler que la quasi-totalité de celles-ci correspond à des transferts de personnel décidés par l'Etat ?). Le débat sur la récente réforme territoriale a ainsi été à nouveau l'occasion pour le Gouvernement de multiplier contrevérités et caricatures.

Et pourtant, c'est ce même Gouvernement qui a dû accepter de créer un Fonds d'aide aux départements en difficulté (chichement doté de 150 M€) tant la situation est grave, comme l'a attesté en 2010 le rapport qu'il a lui-même commandé à M. Jamet, Directeur Général des Services du département du Rhône et à ce titre principal collaborateur du Ministre de la Justice, M. Mercier.

Face à cette situation, je vous propose en 2011 de rester malgré tout ambitieux pour notre département, tout en poursuivant l'effort de maîtrise de gestion entamé en 2010.

Nous pouvons nous appuyer sur des bases solides, constituées par notre sage gestion depuis des années. Les Landes avaient ainsi en 2010 une annuité de dette par habitant inférieure de plus de 50% à la moyenne nationale (30€ contre 64€). Ce faible endettement n'avait pas été obtenu grâce à une forte ponction sur le contribuable puisque pour le seul impôt qui nous reste (le Foncier Bâti) le taux landais (9, 07%) est là aussi nettement inférieur tant au taux de la Région (12, 5%) qu'au taux national (10, 7%).

Quant à nos dépenses, nous sommes parvenus mieux que la majorité des départements à contenir la hausse de celles consacrées aux aides sociales (+3,3% dans les Landes de 2009 à 2010 contre +6,4% en moyenne nationale), ce qui nous a permis de maintenir à un haut niveau notre investissement (290€ par habitant dans les Landes en 2010 contre 265€ en moyenne nationale).

Ces quelques chiffres démontrent de manière irréfutable que, malgré les difficultés, nous avons su faire un gros effort de maîtrise de notre budget, qui nous permet d'aborder l'exercice 2011 dans des conditions bien moins défavorables que la majorité des départements français.

Cela nous permettra en 2011 de continuer à intervenir à un haut niveau dans notre département.

Certes nous ne sommes pas épargnés par les difficultés, comme en témoigne de façon très symbolique le montant des crédits prévus dans ces Orientations Budgétaires 2011 qui s'élève à 432 M€, soit le même chiffre qu'en 2010. Cette stagnation de notre budget met fin à une progression continue d'année en année.

Certes, malgré les efforts, les crédits affectés à la Solidarité départementale progresseront nettement en 2011 (près de 10 M€ de plus qu'en 2010, pour atteindre 177,5 M€). C'est là le lot de tous les départements, compte tenu de leurs prérogatives en ce domaine et du contexte économique.

Mais, grâce à la stabilisation de nos autres dépenses de fonctionnement, nous parviendrons à financer un important volume d'investissements.

Ils ne pourront malheureusement pas, compte tenu de l'étranglement financier que nous subissons de la part de l'Etat, atteindre le même niveau qu'en 2010, mais ils se chiffreront tout de même à 100 M€ (contre 111 M€ l'an passé).

Cela nous permettra en particulier, de mettre en service à la rentrée scolaire 2011, un nouveau collège à Saint-Paul-Lès-Dax et d'engager (pour une livraison à la rentrée suivante en 2012) la construction du collège de Saint-Geours-de-Maremne.

Autre secteur marquant de l'intervention du Conseil Général, la voirie verra notamment cette année la poursuite des grands travaux du contournement Est de Dax, ou la fin du chantier de la suppression du passage à niveau de Morcenx.

Voilà des exemples concrets d'une ambition départementale qui, malgré les circonstances, se maintiendra en 2011.

Conscient de ses responsabilités à l'égard des Landaises et des Landais en ces temps difficiles, le Conseil Général continuera d'être en 2011 le premier investisseur public du Département.

LE CADRAGE FINANCIER DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Le projet d'orientations budgétaires s'élève à **432 M€** pour 2011 (Idem en 2010).

L'INVESTISSEMENT : 100 M€ soit -9,6%	(pour mémoire : 110,6 M€ en 2010)
---	-----------------------------------

Les principaux secteurs évoluent comme suit :

♦ Les **équipements directs** s'élèvent à **51,4 M€** soit **-13,6%**

➤ Pour la **voirie départementale : 27,2 M€**

Dont :

- La poursuite des grands travaux avec le contournement Est de Dax, la liaison A64 – RD817 échangeur d'Ondres, la suppression du passage à niveau de Morcenx, la dénivellation du carrefour de Saint Vincent de Paul (acq. Foncières),

- Le programme courant d'un montant de 17,5 M€,

- Les participations pour la Gare de Mont de Marsan–RD634 et la bretelle d'accès au Gers.

➤ Pour les **collèges : 19,3 M€**

Dont :

- La poursuite des travaux dans les collèges de Pouillon et Montfort-en-Chalosse (*dans le cadre de la caisse d'investissement des collèges*), les nouveaux collèges de St Paul lès Dax et de St Geours de Maremne et le programme courant des collèges (*maintenance générale, équipement mobilier*),

- Le renouvellement partiel de l'opération « un collégien, un portable ».

➤ Pour les **bâtiments : 2,7 M€**

Sont concernés principalement, les bâtiments culturels, et la restructuration de l'Unité Territoriale de Villeneuve.

♦ Les **subventions d'équipement** s'élèvent à **38 M€** soit **- 4,5%**

Elles intègrent principalement les aides en faveur :

- des **équipements ruraux : 8 M€** (*assainissement et adduction en eau potable, traitement et collecte des ordures ménagères, fonds d'équipement des communes, équipements sportifs et Fonds Départemental d'Aménagement Local*).

- de **l'éducation, sports et culture : 6,7 M€** (*constructions scolaires du 1er degré, équipements culturels, équipements sportifs destinés aux collèges, équipements des collèges...*)

- du **développement économique** (*industrie, artisanat, commerce*) : **6,6 M€**, auxquels s'ajoutent les avances remboursables (0,5 M€).

- des **équipements sociaux** (*Logement social, EPFL, Ets personnes âgées et handicapées*) **8,5 M€**.

- de **l'agriculture : 3,1 M€**

Le financement du contrat d'agglomération de Dax a été pris en compte : Plan climat territorial, cœur de ville, Tourisme Thermalisme, équipement sportif lié à un collège.

♦ Le **remboursement en capital de la dette pour emprunts** s'établit à **8,7 M€** soit **+7,4%**

L'annuité de la dette pour emprunts est estimée à 10,9 M€ (capital 8,7 M€ + intérêts 2,2 M€) compte tenu des emprunts mobilisés en 2010 et de la mobilisation prévisionnelle d'emprunts pour 2011.

LE FONCTIONNEMENT : 331,6 M€ soit +3,3%

(pour mémoire : 321,1 M€ en 2010)

♦ Les crédits globaux consacrés au secteur de la **Solidarité** représentent **195 M€** soit près de 58,8% du budget de fonctionnement.

les crédits gérés par la **Direction de la Solidarité Départementale** (*hors frais de personnel*), représentent **177,5 M€** (contre 168 M€ au BP 2010) et progressent de **9,5 M€** soit **+ 5,7%**.

Les principaux secteurs évoluent comme suit :

- 40,5 M€ en faveur de l'**APA** (+5,2%),
- 33,5 M€ en faveur du **RSA - allocations** (+17,5%),
- 15,3 M€ pour les **foyers Handicapés** (+7%) découlant de l'ouverture ou de l'extension de plusieurs établissements en 2011,
- 7,1 M€ pour la **PCH** (+29%),
- 2,7 M€ pour le **fonds d'aide aux familles**,
- 13,2 M€ pour la rémunération des **assistantes maternelles**.

Ces propositions intègrent les conséquences de la suppression de l'exonération de cotisations sociales dans les Zones de Revitalisation Rurale.

♦ les dépenses liées aux **transferts de compétences** de la Loi « responsabilités locales » sont estimées à **22,9 M€**. Elles intègrent les incidences du transfert du Parc de l'Équipement en 2011 et sont partiellement compensées par la Taxe sur les Conventions d'Assurances et la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers,

♦ Les **intérêts de la Dette pour emprunts** sont évalués à **2,2 M€**,

♦ Les **autres charges de fonctionnement** sont stables et tiennent compte de l'évolution des moyens généraux, du développement de la ligne XL'R, des transports scolaires et de la contribution au SDIS.

LE FINANCEMENT est assuré par :

- ♦ un recours à l'**emprunt** de **58,7 M€** (contre 53,6 M€ en 2010).

L'encours de dette pour emprunt par habitant au 31 décembre 2010 est de 233 €/habitant pour une moyenne nationale au BP 2010 de 435,4 €/ habitant.

♦ les **dotations de l'Etat** (DGF, DGD) sont prévues sans augmentation par rapport à 2010 compte tenu de l'annonce par l'Etat du gel pour 3 ans des dotations aux collectivités locales.

- ♦ un montant de **fiscalité indirecte** de **100,3 M€** (88,1 M€ en 2010) intégrant :

- une recette prévisionnelle liée aux **droits de mutation** de **38,2 M€** soit une progression d'environ 11,8 M€ résultant de la hausse constatée en 2010 (+36,6% par rapport au montant encaissé en 2009).

- une **fiscalité transférée** (TIPP et TSCA) de **50 M€** tenant compte du transfert du Parc de l'Équipement au 1^{er} janvier 2011.

- ♦ un montant de **fiscalité directe** de **136,7 M€** (calcul sur les bases actuelles).

Le montant relatif à la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, désormais seul levier fiscal** de la collectivité, est estimé à **34 M€**. Il intègre une évolution prévisionnelle du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties **proche de l'inflation**.

Par ailleurs, la revalorisation forfaitaire des bases est prise en compte à hauteur de 2% conformément à la Loi de Finances 2011.

Pour mémoire :

*Je vous rappelle qu'après une année transitoire en 2010, au cours de laquelle le Département a perçu une compensation relais en remplacement de la TP, l'année 2011 verra la pleine prise en compte de la **suppression de la Taxe Professionnelle et de la réforme des Finances Locales** (voir annexe).*

En remplacement des 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP), le Département recevra désormais :

Avec autonomie fiscale (liberté de fixer les taux)

- La **taxe sur le Foncier Bâti** (avec transfert de la part régionale correspondante)

Le point de fiscalité sur la Taxe sur le Foncier Bâti (actuellement 0,3 M€) est estimé entre 0,4 M€ et 0,5 M€ après intégration de la part régionale.

Sans autonomie fiscale

- La **Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises** (CVAE) qui sera répartie sur une base territoriale (en fonction de la Valeur Ajoutée du territoire)
- Le **solde** (Etat) de la **Taxe sur les Conventions d'Assurances**
- Une **part** de l'**Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux** (IFER)
- Le **montant résiduel** des **DMTO** (aujourd'hui versé au budget de l'Etat)
- Une part des **frais de gestion** de la fiscalité locale (antérieurement perçue par l'Etat)

Des mécanismes de garantie (Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP et Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - FNGIR) sont censés assurer un maintien global des ressources fiscales perçues en 2010.

La péréquation départementale des ressources sera amplifiée avec la mise en place de 2 Fonds : le Fonds de Péréquation des DMTO départementaux et le Fonds National de Péréquation de la CVAE des départements.

Ces orientations budgétaires pour 2011, ont été élaborées à périmètre constant en matière de réglementation fiscale, dans l'attente des notifications à venir sur les nouvelles composantes des recettes départementales.